

Siège social

5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine

Siège d'exploitation

156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux

Siège d'exploitation Siège d'exploitation 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overiise

N° Compte BE57 0688 9789 1035

367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles TVA BE0536501654 Tél.

(+32) 02 88 02 171

E-mall info@certinergie.be Site internet www.certinergie.be



Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

DATE DU CONTRÔLE ADRESSE DU CONTRÔLE

10/01/2025 (14:20 - 15:20) Rue de la Station 48 - 7904 Leuze-en-Hainaut AGENT VISITEUR

Florian Fontaine

TYPE DE CONTRÔLE Visite de contrôle vente ancienne installation (8.4.2.)



RÉF. 147/2024/89361/D01:1





DONNÉES GÉNÉRALES

Adresse de l'Installation Type de locaux Objet du contrôle

Propriétaire

Responsable des travaux

Dérogations applicables/appliquées

Rue de la Station 48 - 7904 Leuze-en-Hainaut

Unité d'habitation (maison)

domestiques (8.2.1.) Installations électriques domestiques ancien RGIE (8.2.2.) - Parties existantes des installations domestiques réalisées à partir du 1er juin 2020 (6.5.8.1.)

DONNÉES DU RACCORDEMENT

Gestionnaire du réseau de distribution (GRD) Code EAN

Numéro du compteur

Index jour/nuit Type de coupure générale

Câble compteur - tableau Tension nominale de service

Courant nominal de la protection de branchement

ORES ASSETS

541449020714005927

1SAG3105198029 002046.830/002548.797

Disioncteur

EXVB 4 x 10 mm²

 \mathbb{X}

3x400V + N - AC

32A

> CONTRÔLE

Conformité schéma(s) unifilaire(s) et plan(s) de position

Pas OK |

Nombre de tableaux

Nombre de circuits

12+6

Description tableau(x) voir plan(s) dans annexe(s)

Les fondations datent Type d'électrode de terre Résistance de dispersion de la prise de terre (Ω) Conformité des liaisons équipotentielles et des PE Test de continuité Contrôle boucle de défaut Protection contre les contacts Indirects

Le ou les socies de prise en défaut sont localisés dans

D'avant le 1/10/1981 Indéterminée Pas mesurable Pas OK

Pas concluant Pas concluant Pas OK

Dispositif différentiel de tête Dispositif différentiel supplémentaire

Dispositif différentiel supplémentaire

Dispositif différentiel supplémentaire Fixation/Etat/Détérloration matériel Contrôle visuel appareils fixes et/ou mobiles

Protection contre les contacts directs Résistance générale d'isolement (MΩ) Adéquation DPCDR - prise de terre Adéquation protections surintensités - sections

ID - 40A - 300mA - type A - test OK ID - 25A - 30mA - type AC - test pas ID - 25A - 30mA - type AC - test pas

ld 40A 30 mili type A test ok Pas OK

Pas OK Pas OK 0.35 Pas OK

Pas OK

la salle à manger - la remise - la attaque électrique

Circuits en défauts d'isolement

Sur le dernier disjoncteur du tableau un de la première rangée

CONCLUSION: NON CONFORME

A la date du 10/01/2025, l'installation électrique de Rue de la Station 48 - 7904 Leuze-en-Hainaut n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension.

Le contrôle réalisé par Certinergie a porté sur les parties visibles de l'installation et normalement accessibles.

L'acheteur doit lalsser réallser une nouvelle visite de contrôle pour vérifier la remise en ordre de l'installation au terme du délai de 18 mois prenant cours le jour de l'acte de vente. L'acheteur peut choisir librement l'organisme agréé pour cette nouvelle visite de contrôle.

Signature de l'agent





Siège social

5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine

Siège d'exploitation

156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux

Siège d'exploitation Siège d'exploitation 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles

N° Compte BE57 0688 9789 1035

TVA BE0536501654

(+32) 02 88 02 171 Tél.

E-mail info@certinergie.be

Site Internet www.certinergie.be



Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 147/2024/89361/D01:1

> LISTE DES INFRACTIONS

- Des modes de pose, connections et/ou dérivations ne sont pas conformes. 5.2.;8.2.1.
- Les tableaux de répartition ne sont pas aisément accessibles. 5.3.5.1. Les schémas unifilaires et plans de position ne sont pas conformes. -3.1.2.:6.4.6.:6.5.7.:9.1.2.
- La correspondance entre les repérages sur le tableau et les schémas n'est pas
- réalisée correctement. 3.1.2.;6.4.6.;6.5.7.;9.1.2. La continuité du PE vers les contacts de terre des socles de prise et/ou vers des appareils de classe 1 à poste fixe et/ou des liaisons équipotentielles (principales, supplémentaires) n'est pas réalisée. - 6.4.6.4.;6.5.7.2,
- Le degré de protection d'enveloppe(s) n'est pas au moins égal à IPXX-B. -4.2.2.1.:4.2.2.3.
- Il manque des obturateurs dans le tableau électrique. 4.2.2.1.;4.2.2.3.
 Un/des DPCDR (différentiel) n'est/sont pas conforme(s). 5.1.3.3.;5.3.5.3.;8.2.1.;8.2.2.
- Le ou les dispositifs de protection à courant différentiel-résiduel ne fonctionnent pas après avoir actionné le bouton « test ». 5.3.5.3.;6.4.6.4.;6.5.7.2.

 La résistance d'isolement de l'installation n'est pas suffisante. 6.4.5.1.

 -4.4.2.2.il n'y a pas de protection contre les surintensités et les surcharges

- L'intensité nominale des dispositifs de protection à courant différentiel-résiduel n'est pas adaptée à l'intensité nominale du dispositif de protection contre les surintensités placé en série ou à la somme des intensités nominales des dispositifs de protection des circuits situés en aval. 4.4.1.1.
- La section de pontages dans le(s) tableau(x) électrique(s) n'est pas adaptée aux callbres de dispositifs de protection contre les surintensités. - 4.4.1.5.
 Il manque des rosaces dernère les prises et/ou interrupteurs en nécessitant. - 1.4.
- Des conducteurs du type VOB ne sont pas placés sous conduit et/ou comme il se doit.
- Il faut revoir la fixation d'un/des luminaire(s) 1.4 / 9.1 Les llaisons équipotentielles supplémentaires dans la salle de bain pour toutes les parties métalliques simultanément accessibles et les conducteurs de protection de tous les apparails et machines électriques ne sont pas réalisées. - 4.2.3.2.;5.4.4.2.;7.1.4.4.;8.2.1.
 L'indice de protection contre les contacts directs des juminaires, socies de prises et/ou
- interrupteurs n'est pas suffisant il faut placer des globes, des caches, des couvercles adaptés. - 4.2.2
- La résistance de dispersion de la prise de terre n'a pas pu être mesurée car le sectionneur de terre n'était pas accessible, était cassé ou absent ou n'a pas pu être ouvert (écroux oxidés ou autre). 5.4.3.5.;5.1.5.
 Un/des cordons prolongateurs/multiprises sont installés en pose fixe. 5.3.4.7.

- Des canalisations électriques, en pose à l'air libre et/ou en montage apparent, ne sont
- pas fixées correctement. 5.2. N'est pas renseigné sur les schémas unifilaires et plans de position l'adresse de l'installation, les coordonnées du responsable des travaux et du propriétaire. Ces derniers devront signer et dater ces schémas. - 3.1.2.;6.4.6.;6.5.7.;9.1.2.
- Les schémas unifilaires et plans de position ne correspondent pas à la réalité. 3.1.2.;6.4.6.;6.5.7.;9.1.2.
- Du câble VTLB et/ou du câble "côte à côte" n'est pas employé et/ou posé comme il est
- permis. 5.2
 - Les canalisations principales d'eau et/ou de gaz internes au bâtiment, et/ou les colonnes principales du chauffage central et de climatisation et/ou les éléments métalliques fixes et accessibles qui font partie de la structure de la construction et/ou les autres éléments métalliques principaux ne sont pas connectés à la borne principale de terre. 4.2.3.2.;5.4.4.1;8.2.1.
- Le tableau est (en partie) abîmé. 9.5. Le tableau électrique ne possède pas une enveloppe de protection satisfaisante. -4.2.2.1:4.2.2.3
- Des dispositifs de protection à courant différentiel-résiduel ne sont pas du type A, et/ou celui qui est placé en tête de l'installation n'a pas une Intensité nominale d'au moins 40A. - 4.2.4.3.;5.1.3.3.;5.3.5.3.;8.2.1.;8.2.2.
- Il n'est pas possible de sceller les bornes amont du dispositif différentiel de tête (appareil non conforme, absence des accessoires de scellée, ...) 6.4.6.4.
- 4.4.2.2.il n'y a pas de protection contre les surintensités et les surcharges entre les différents tableaux.
- Les disjoncteurs, excepté ceux à broches, ne sont pas pourvus d'un marquage conforme pour la classe de limitation d'énergie 3. 5.3.5.5.

 La couleur bleu clair n'est pas réservée au neutre, ici présent. 5.1.6.2.

- Il faut revoir l'introduction des conducteurs dans les protections de circuits (sections/netures différentes, nombre de conducteurs, ...) 4.2. Raccordements et assemblage, les connexions ou dérivations des câbles ne sont pas effectués en conformité avec les règles de l'art, elles doivent être réalisées dans des boîtes de dérivation, des tableaux, aux bornes des Interrupteurs ou des prises de courant ou dans les appareils d'éclairage. Les boîtes d'encastrement des prises et
- interrupteurs doivent être suffisamment larges pour y réaliser facilement les connexions. 5.2.6.1

 Il faut revoir l'introduction des conducteurs dans le matériel électrique, 4.2;5.3.4.2

 Des masses d'apparells, matériels électriques de classe I ne sont pas reliées au conducteur de protection des canalisations qui les alimentent. Exception faite des masses des appareils fixes d'éctairage de classe I comportant des douilles ne disposant pas d'un degré de protection d'au moins IPXX-B et situés dans un local sec.
- L'interdiction de supprimer, d'altérer ou de détruire la protection contre les chocs électriques par contacts directs ou indirects, ou tout système de protection de l'installation électrique, n'est pas respectée. 9.5.
- Interrupteur(s) et/ou socie(s) de prise et/ou boîte(s) de dérivation ne sont pas fixés correctement. 1.4.
- Des canalisations électriques et/ou leur pose ne possèdent pas une résistance mécanique suffisante face aux sollicitations auxquelles elles sont soumises. 5.2.1.5.

REMARQUES

- La prise de terre n'a pu être mesurée, elle sera à vérifier lors du prochain contrôle
- Des équipements hors d'usage ne sont pas démontés. Des conducteurs inutilisés ou leurs isolations ne sont pas retirés ou leurs extrémités ne sont pas isolées/condamnées.
- L'habitation étant meublée, il se peut que tout n'a pu être vérifié, Les connexions et/ou dérivations sont à réaliser dans des boîtes prévues à cet effet.
- Lors d'une rénovation de l'installation électrique, les dérogations pourraient ne plus être appliquées.

DEVOIRS DU VENDEUR ET DE L'ACQUEREUR:

Le vendeur est tenu :

- a) de conserver le rapport de la visite de contrôle dans le dossier de l'Installation électrique ; b) de transmettre le dossier de l'installation électrique à l'acheteur lors du transfert de propriété. L'acheteur est tenu :
- L'acheteur est tenu:
 a) de communiquer à l'organisme agréé qui a réalisé la visite de contrôle son identité et la date de l'acte de vente;
 b) d'exécuter les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la nouvelle visite de contrôle. Ils doivent être exécutées sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service de l'installation, les infractions ne constituent pas un denger pour les personnes. Dans le cas où, lors de la visite complémentaire des infractions subsistent ou au cas il n'est pas donné suite à la remise en ordre de l'installation électrique, le Service public fédéral ayant l'Energie dans ses attributions en est informée par l'organisme agréé dès le délai expiré.
 Le vendeur et l'acheteur sont tenus d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions de tout accident survenu aux personnes et du, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.



Siège social

5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine

Slège d'exploitation Siège d'exploitation

156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux Slège d'exploitation 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles

N° Compte BE57 0688 9789 1035

TVA BE0536501654

Tél.

(+32) 02 88 02 171

E-mail Info@certinergia.be Site internet www.cerlinergie.be



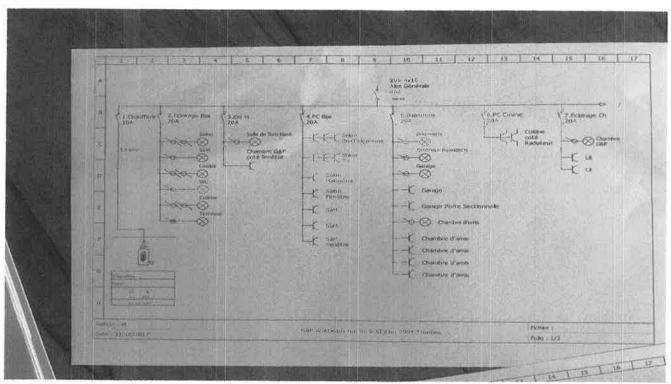
Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

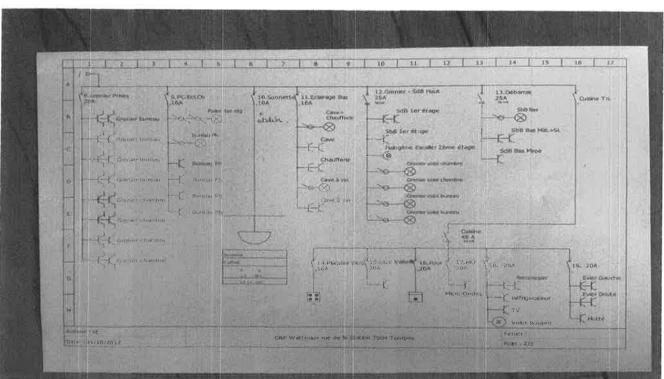
EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 147/2024/89361/D01:1

> ANNEXES

Schéma(s) unifilaire(s) de l'installation







Siège social

5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine

Siège d'exploitation

156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux Siège d'exploitation 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse

Siège d'exploitation 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles N° Compte BE57 0688 9789 1035

TVA 8E0536501654

Tél. (+32) 02 88 02 171

E-mall info@certinergie.bc Site internet www.cortinergie.be



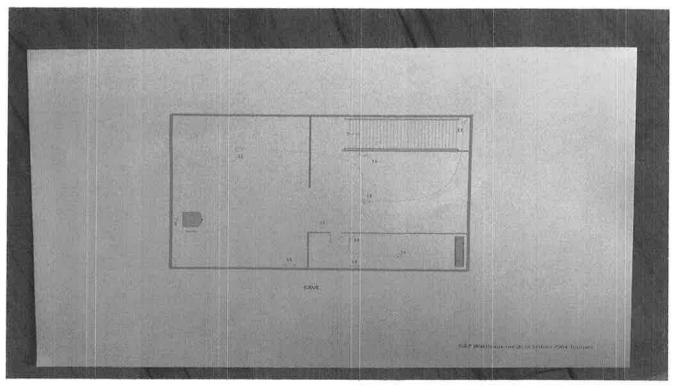
Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

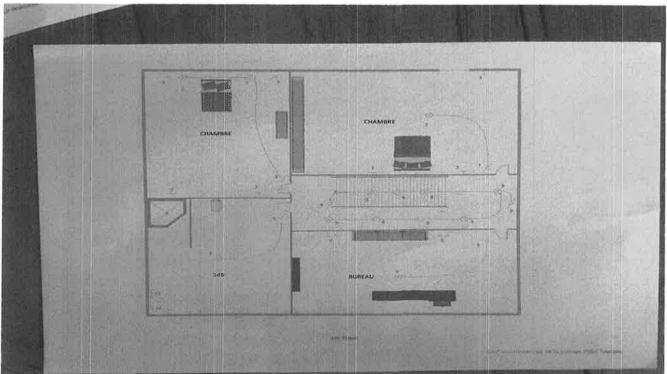
EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 147/2024/89361/D01:1

> ANNEXES

Plan(s) de position de l'installation







Siège social

5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine

Siège d'exploitation Siège d'exploitation

156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux 599 Brusselsesteenwert, 3090 Overijse

Siège d'exploitation 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles N° Compte BE57 0688 9789 1035

TVA SE0536801654

Tél.

(+32) 02 88 02 171

E-mail info@certinergle.be www.certinergie.be Site internet



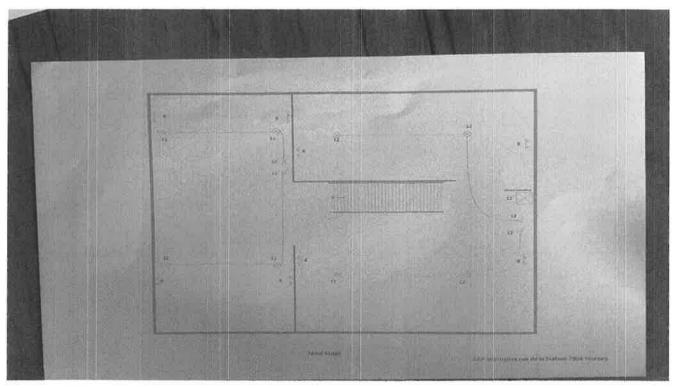
Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

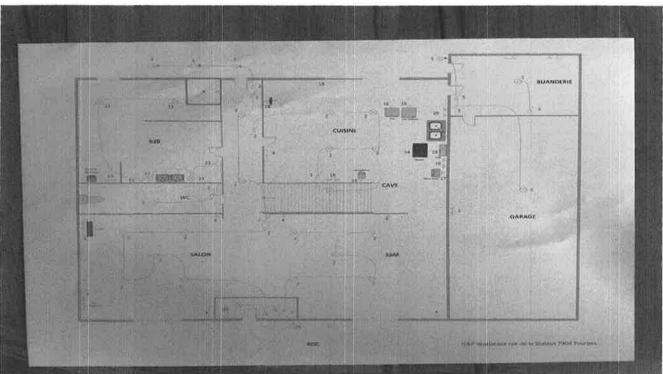
EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 147/2024/89361/D01:1

> ANNEXES

Plan(s) de position de l'installation







Slège d'exploitation

5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine 156 Chaussée de Tirlement, 5030 Gembloux Slège d'exploitation 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse Siège d'exploitation 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles

TVA BE0536501654 N° Compte BE57 0688 9789 1035

(+32) 02 88 02 171 E-mail info@certinergie.be www.certinergie.be



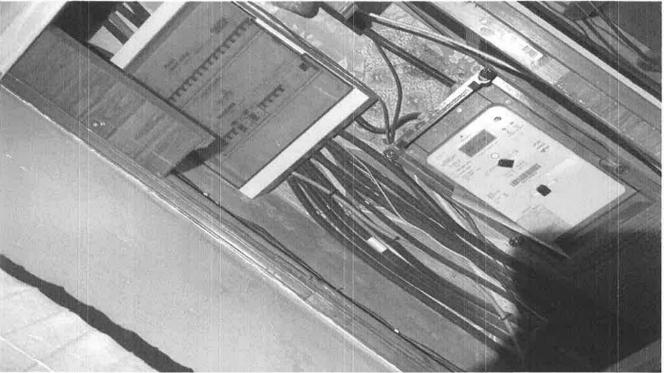
Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 147/2024/89361/D01:1

> ANNEXES







Siège social

5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine

Siège d'exploitation

156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux Siège d'exploitation 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse

Siège d'exploitation 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles N° Compte BE57 0688 9789 1035

TVA BE0536501654

(+32) 02 88 02 171

E-mall info@certinergie_be Site internet www.certinergle.bn

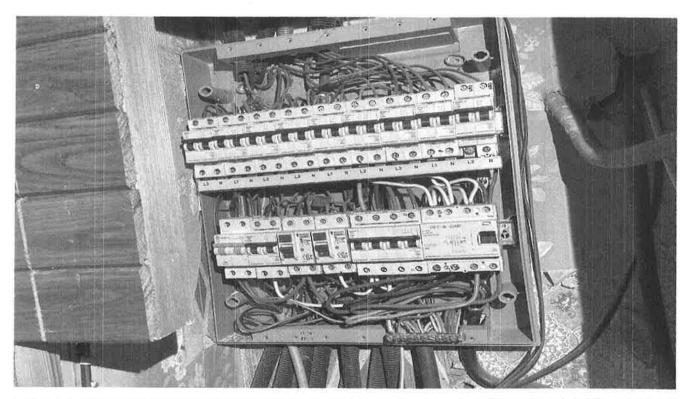


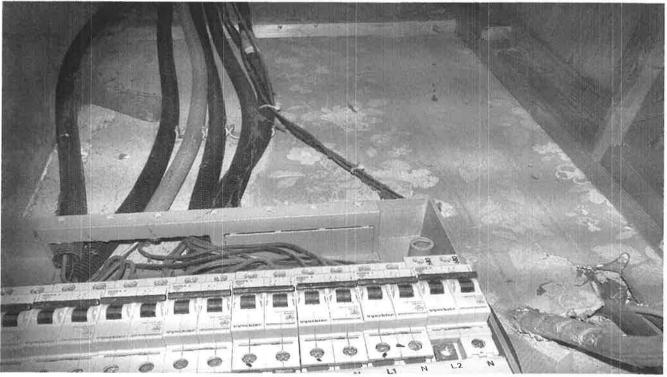
Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 147/2024/89361/D01:1

> ANNEXES







5 rue Haute Voie, 4537 Varlaine

Siège d'exploitation 156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse Siège d'exploitation 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles

N° Compte BE57 0688 9789 1035

(+32) 02 88 02 171

info@certinergie,be E-mail www.certinergie.be

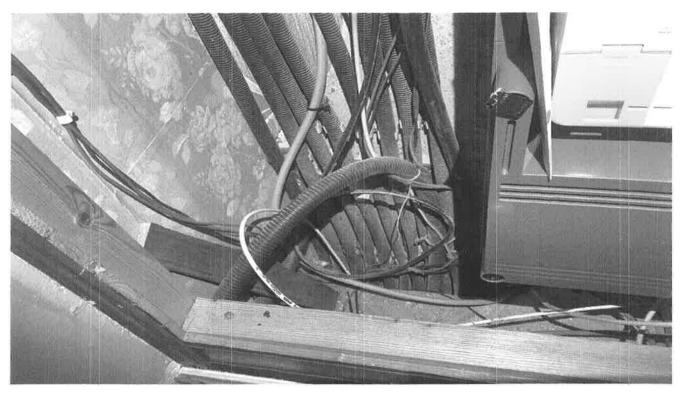


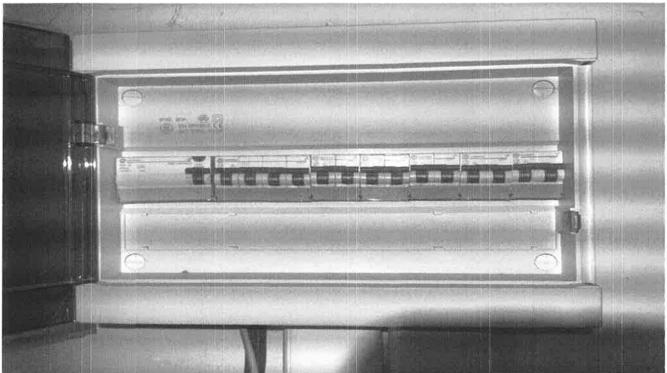
Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 147/2024/89361/D01:1

> ANNEXES







5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine

Siège d'exploitation

156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux Siège d'exploitation 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse

Siège d'exploitation 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles N° Compte BE57 0688 9789 1035

TVA BE0536501654

(+32) 02 88 02 171 E-mail

info@certinergie.be Site Internet www.certinergie.be

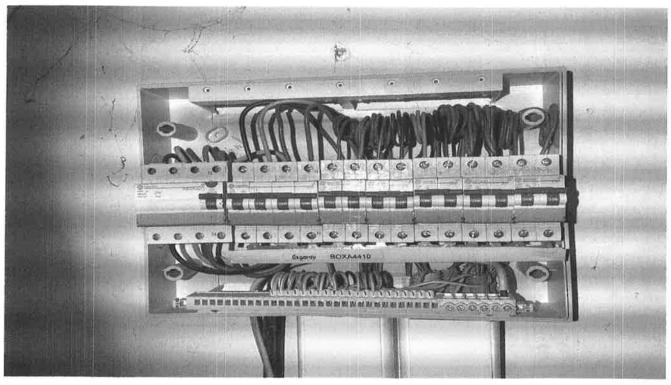


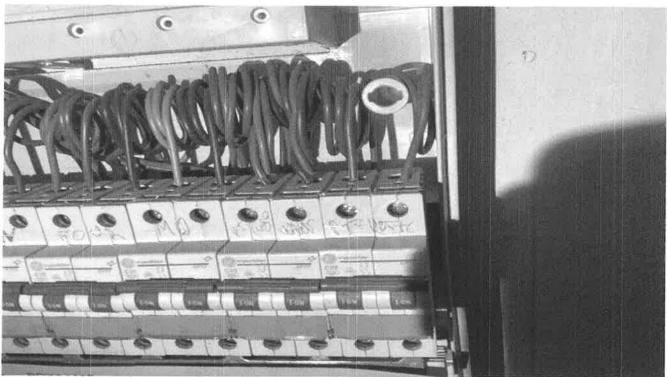
Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 147/2024/89361/D01:1

> ANNEXES







 Siège social
 5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine

 Siège d'exploitation
 156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux

 Siège d'exploitation
 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse
 Siège d'exploitation 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles

N° Compte BE57 0688 9789 1035

TVA BE0536501654

E-mail

Site Internet

(+32) 02 88 02 171 info@certinergie.be www.certinergie.be

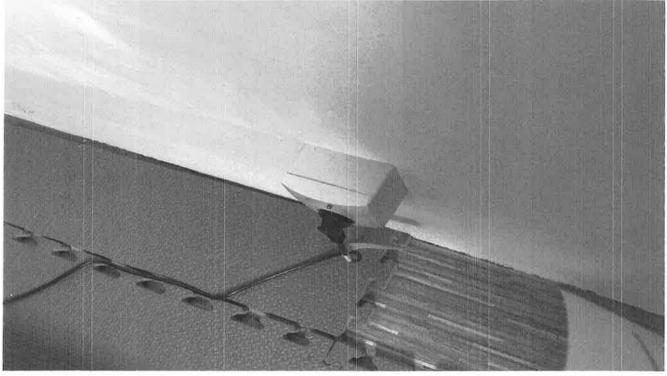


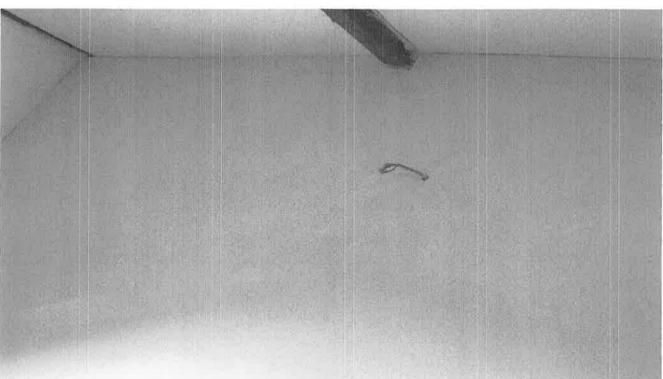
Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 147/2024/89361/D01:1

> ANNEXES







Siège social

5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine

 Siège d'exploitation
 156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux

 Siège d'exploitation
 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse

Siège d'exploitation 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles N° Compte BE57 0688 9789 1035

TVA BE0536501654

Tél.

(+32) 02 88 02 171

E-mail info@certinergie.be Site Internet www.certinergie.be

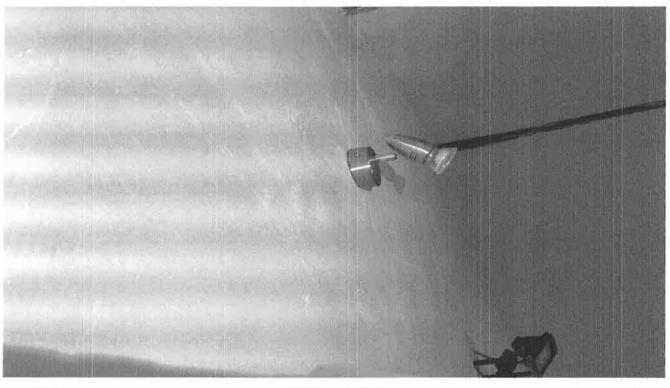


Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 147/2024/89361/D01:1

> ANNEXES







Siège social

5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine

N° Compte BE57 0688 9789 1035

Siège d'exploitation 156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux
 Siège d'exploitation
 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse

 Siège d'exploitation
 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles

TVA BE0536501654

(+32) 02 88 02 171

E-mail info@certinergie;be www.certinergie.be Site Internet

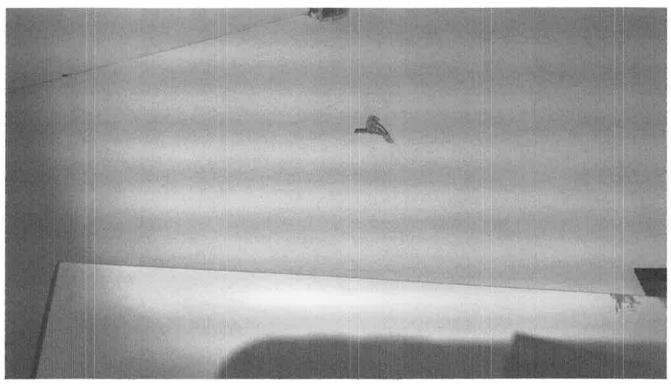


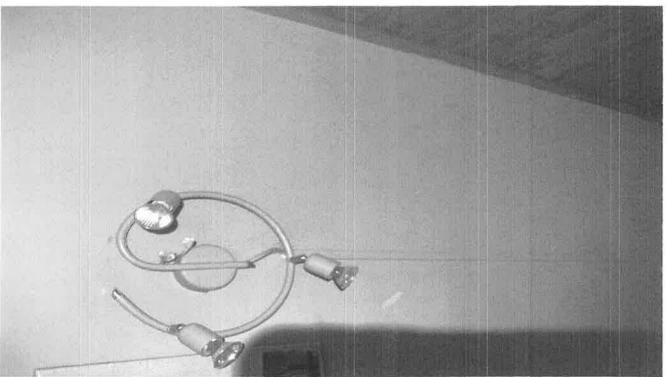
Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 147/2024/89361/D01:1

> ANNEXES







Siège social

5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine

Siège d'exploitation

156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux Siège d'exploitation 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse Siège d'exploitation 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles

N° Compte BE57 0688 9789 1035

TVA BE0536501654

E-mall

(+32) 02 88 02 171

info@certinergie,be www.certinergie.be Site Internet

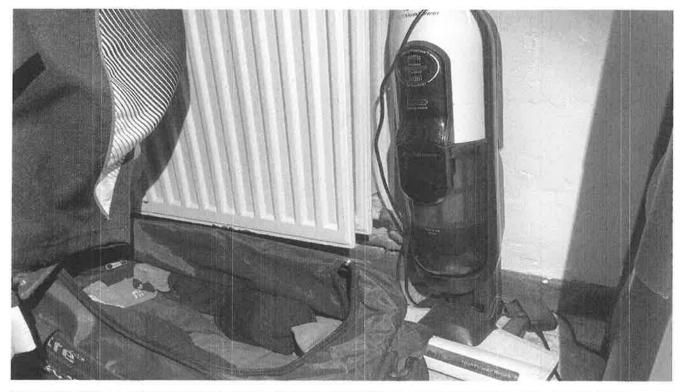


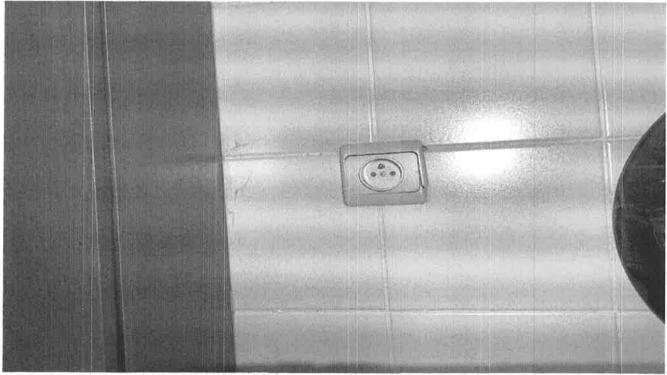
Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 147/2024/89361/D01:1

> ANNEXES







N° Compte BE57 0688 9789 1035

5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine Siège d'exploitation 156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux

 Siège d'exploitation
 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse

 Siège d'exploitation
 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles

(+32) 02 88 02 171 E-mall info@certinergie.ba Site Internet www.certinergie.be

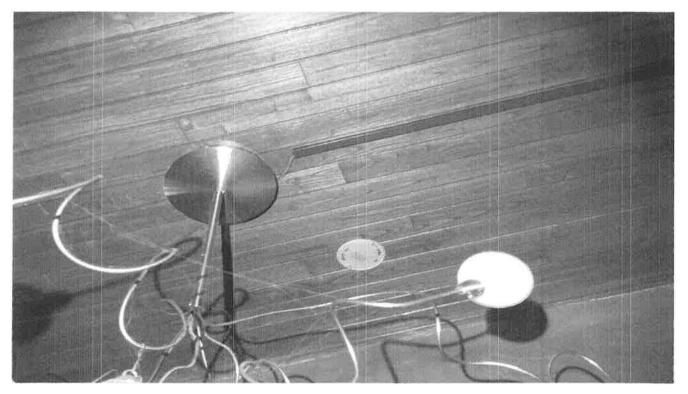


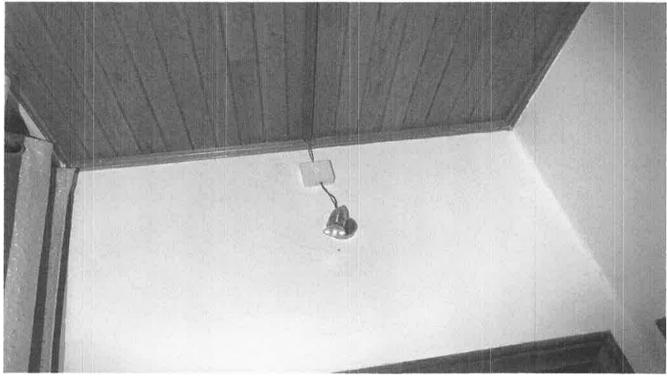
Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 147/2024/89361/D01:1

> ANNEXES







Siège d'exploitation Siège d'exploitation

5 rue Haute Voie, 4537 Variatino 156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux Siège d'exploitation 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overljst

367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles. Nº Compte 8E57 0658 9789 1035 TVA 8E0536501654

(+32) 02 88 02 171 E-mail Info@certinergie.be Site internet www.certinergie.bo

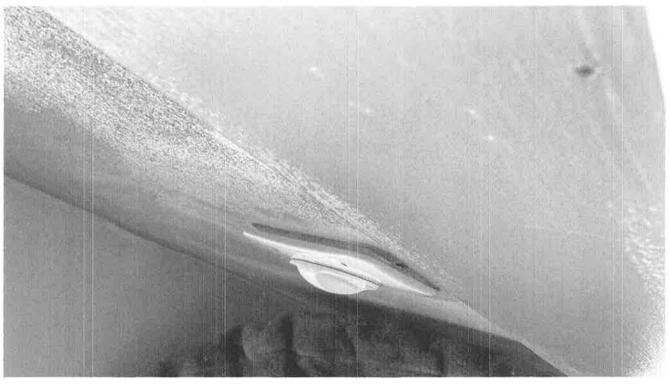


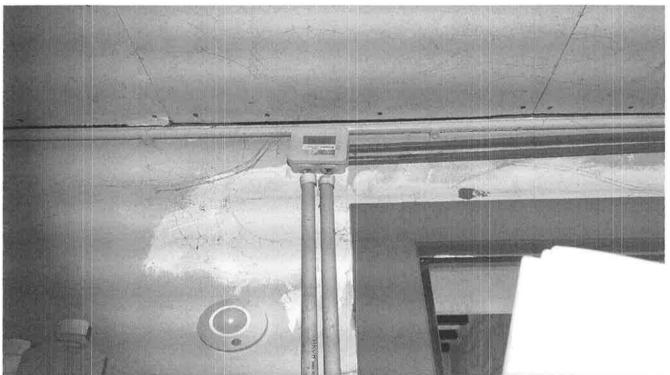
Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 147/2024/89361/D01:1

> ANNEXES







Siège social Siège d'exploitation Siège d'exploitation Siège d'exploitation 5 rue Haute Vois, 4537 Varlaine 156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse 367 Avenus Louise, 1050 Bruxelles

N° Compte BE57 0688 9789 1035 TVA BE0536501654

Tél. (+32) 02.88 02.171 E-mail info@certinergie.be Site internet www.certinergle.be



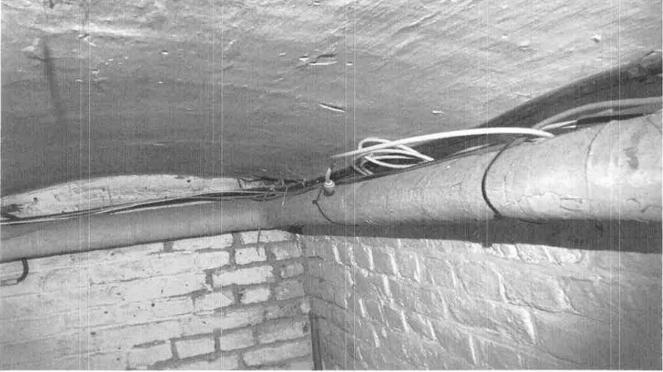
Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 147/2024/89361/D01:1

> ANNEXES







Siège social Siège d'exploitation 5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine

156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux Siège d'exploitation 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse Siège d'exploitation 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles

N° Compte BE57 0688 9789 1035

TVA BE0536501654

(+32) 02 88 02 171

E-mall info@certinergie.be Site Internet www.certinergie.bo



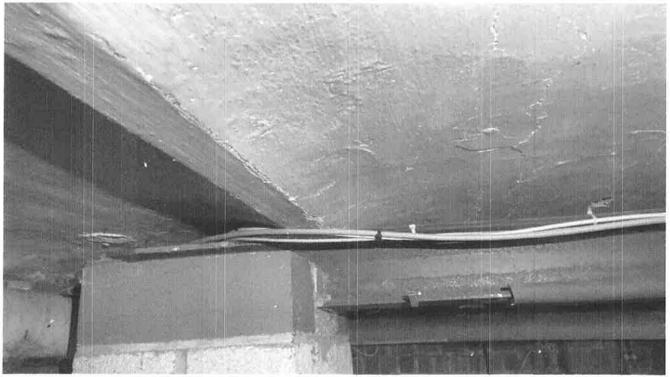
Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 147/2024/89361/D01:1

> ANNEXES







Siège social 5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine
Siège d'exploitation 156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux
Siège d'exploitation 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse Siège d'exploitation 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles

N° Compte BE57 0688 9789 1035

TVA BE0536501654

Tél. E-mall (+32) 02 88 02 171

info@certinergie.be www.certinergle.be Site Internet

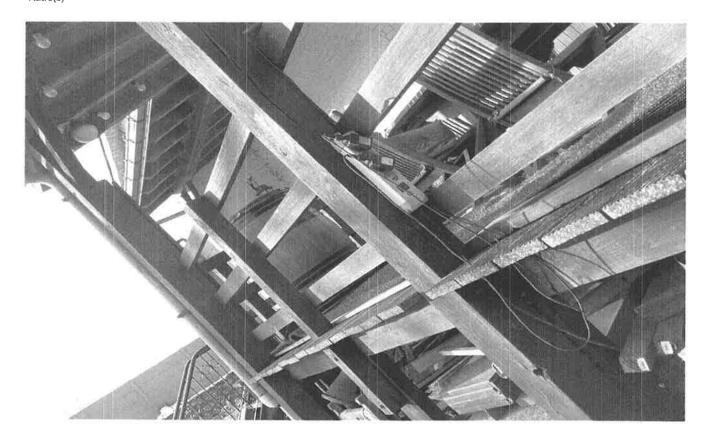


Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

REF. 147/2024/89361/D01:1

ANNEXES





5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine

Siège d'exploitation

156 Chaussée de Tirlement, 5030 Gembloux Slège d'exploitation 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse

Siège d'exploitation 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles N° Compte BE57 0688 9789 1035

TVA BE0536501654

(+32) 02 88 02 171

E-mail info@certinergie.be Site internet www.certinergia.be

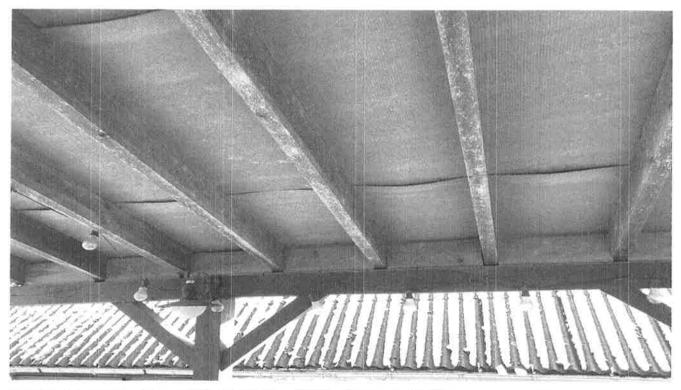


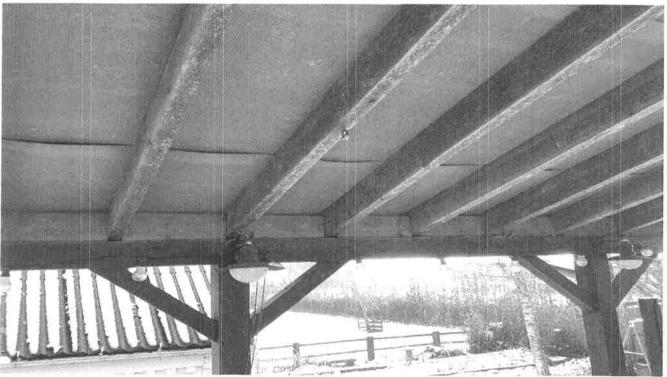
Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 147/2024/89361/D01:1

> ANNEXES







5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine

Siège d'exploitation 156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux
Siège d'exploitation 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse
Siège d'exploitation 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles

N° Compte BE57 0688 9789 1035

TVA BE0536501654

E-mail

Site internet

(+32) 02 88 02 171 info@certinergle.be www.certinergie.be

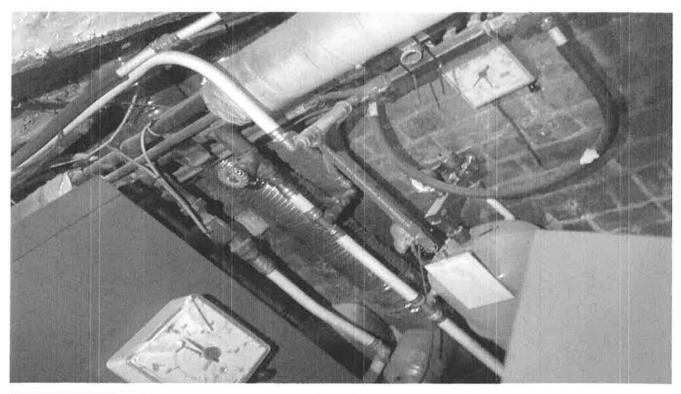


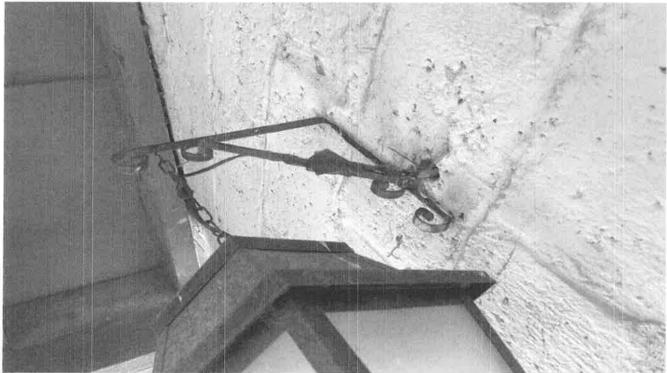
Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 147/2024/89361/D01:1

> ANNEXES







ège social 5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine

 Siège d'exploitation
 156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux

 Siège d'exploitation
 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse

Siège d'exploitation 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles

N° Compte BE57 0688 9789 1035

TVA BE0536501654

Téi. E-mail (+32) 02 88 02 171

E-mail info@certinergie.be
Site Internet www.certinergie.be



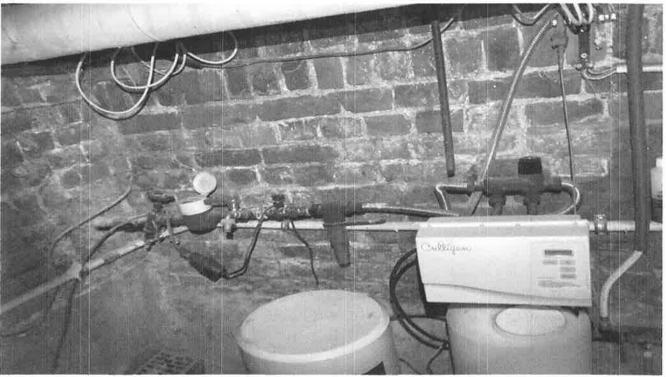
Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 147/2024/89361/D01:1

> ANNEXES







Siège social

5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine

 Siège d'exploitation
 156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gemb

 Siège d'exploitation
 599 Brusselsesleenweg, 3090 Overijse
 156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux Siège d'exploitation 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles

N° Compte BE57 0688 9789 1035

TVA BE0536501654

(+32) 02 88 02 171

E-mall info@certinergie.be Site internet www.certinergie.be

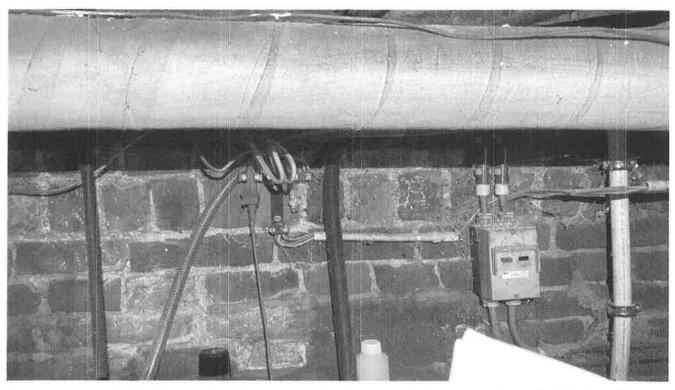


Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 147/2024/89361/D01:1

> ANNEXES







Siège social

5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine

Siège d'exploitation

156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux Siège d'exploitation 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse

Siège d'exploitation 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles N° Compte BE57 0688 9789 1035

TVA 8E0536501654

(+32) 02 88 02 171

E-mail info@certinergie.be Site internet www.certinergie.be

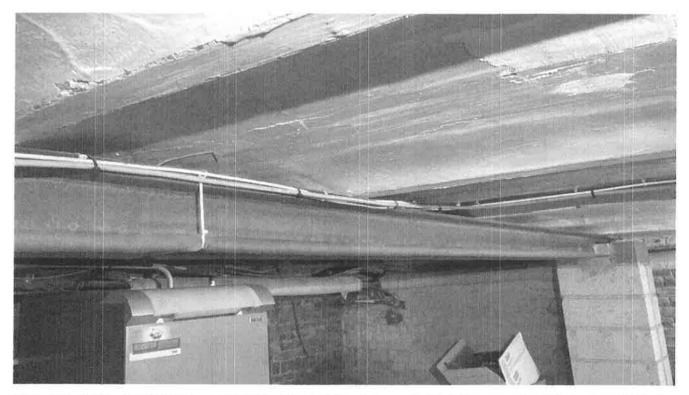


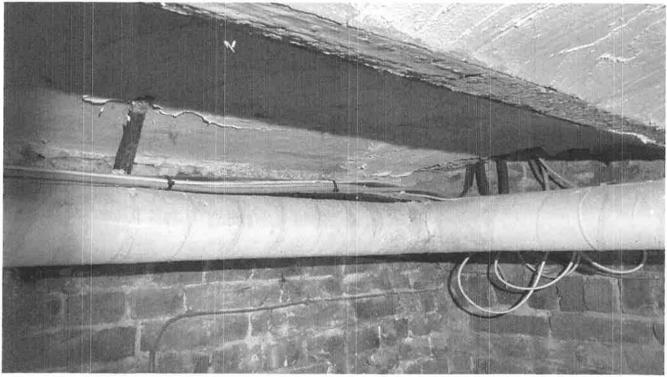
Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 147/2024/89361/D01:1

> ANNEXES







NOTE D'INFORMATION

Section 8.4.2. du Livre 1 du Règlement général sur les installations électriques : Devoirs du vendeur et de l'acheteur lors de la vente d'une habitation équipée d'une ancienne installation électrique

■ Dès que le compromis est signé :

Quels sont les devoirs du vendeur/notaire :

- Le vendeur doit remettre le PV de la visite de contrôle et ses annexes au notaire afin que celui-ci l'ajoute dans le dossier de la vente ;
- Le notaire doit faire mentionner dans l'acte de vente les points suivants :
- la date du PV de la visite de contrôle
- le fait de la remise du PV de la visite de contrôle à l'acheteur

Si le PV de la visite de contrôle est négatif (installation non-conforme) :

 l'obligation pour l'acheteur de communiquer son identité et la date de l'acte de vente à l'organisme de contrôle agréé qui a exécuté la visite de contrôle de l'installation électrique.

Dès que l'acte de vente est signé

Quels sont les devoirs de l'acheteur :

 L'acheteur doit détenir le dossier de l'installation électrique (schémas, PV, ...) en deux exemplaires;

Si le PV de la visite de contrôle est positif (installation conforme) :

• L'acheteur doit laisser réaliser la prochaine visite de contrôle soit suivant le délai repris sur le PV de la visite de contrôle (maximum 25 ans après la date de la visite de contrôle) soit en cas de modification ou extension importante de l'installation électrique.

Si le PV de la visite de contrôle est négatif (installation non-conforme) :

- L'acheteur doit informer l'organisme de contrôle agréé qui a exécuté la visite de contrôle de l'installation électrique de son identité, de la date de l'acte de vente et du PV concerné;
- Après la communication à l'organisme de contrôle, il reçoit automatiquement 18 mois à dater de l'acte de vente pour remettre en ordre l'installation électrique;
- L'acheteur peut choisir un autre organisme de contrôle pour laisser réaliser le recontrôle dans le délai des 18 mois (vérification conformité de l'installation).

Pour de plus amples informations

SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

Direction générale de l'Energie – Haute surveillance des infrastructures et produits énergétiques

Adresse: Boulevard du roi Albert II 16 1000 Bruxelles Tél.: 0800 120 33 / E-mail: gas.elec@economie.fgov.be

https://economie.fgov.be

